

DIVORCE - ADOPTION - MALTRAITANCE - VIOLENCES - DROITS...

LES ENFANTS ONT DROIT À UN AVOCAT



L'ORDRE DES AVOCATS 04 66 36 25 25



L'ORDRE DES AVOCATS
16 RUE RÉGALE - 30000 NÎMES
contact@avocats-nimes.org
www.avocats-nimes.org



LES AVOCATS DÉFENDENT AUSSI LES ENFANTS



Depuis 1993, suite à une convention signée entre l'Ordre des Avocats de Nîmes et le Conseil Départemental du Gard, des avocats, spécifiquement formés à l'assistance et à la représentation des mineurs en justice, interviennent également dans tous les établissements scolaire ou socio-éducatif.

- Vous êtes professionnel de l'enfance ?
- Vous vous occupez d'enfants ?
- Vous souhaitez une intervention sur les droits de l'enfant ?

Les avocats de l'enfant peuvent :

- ▶ vous en parler,
- ▶ animer un débat sur ce thème,
- ▶ répondre aux questions des enfants,
- ▶ faire part de leur expérience dans ce domaine.

**LEURS INTERVENTIONS SONT GRATUITES,
N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER.**

contact@avocats-nimes.org
www.avocats-nimes.org